

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

- M. Serge Fontaine, maire
- Mme Nathalie Lemelin, conseillère
- Mme Lorraine Denis, conseillère
- M. Christian Beaudry, conseiller
- M. Christian Massé, conseiller
- M. Mario Côté, conseiller
- M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. Serge Fontaine, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 25 mai 2017;

6 CORRESPONDANCE :

- 6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

8 RÉOLUTIONS :

- 8.1 Autorisation de dépenses – subvention aux organismes:
 - 8.1.1 APLB;
 - 8.1.2 Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine;
- 8.2 Autorisation installation enseigne publicitaire – terrain municipal;
- 8.3 Autorisation installation enseigne publicitaire – Desmarais inc.;
- 8.4 Demande droits de circulation VTT pour le développement d'un sentier 4 saisons du Club Quad de la MRC du Val-St-François;
- 8.5 Planification des travaux de voirie – PAARRM 2017-2018;
- 8.6 Demande de dérogation pour le lot numéro 5 066 887 du cadastre du Québec, sis au 453, chemin des Baies (RF-8);
- 8.7 Octroi contrat – rechargement des chemins du lac Miller;
- 8.8 Demande de commandite St-Jean – 23 juin 2017;
- 8.9 Demande de résolution d'appui dans le cadre du soutien aux projets structurant 2017 MRC du Val-St-François – Loisirs de Racine;
- 8.10 Demande de résolution d'appui dans le cadre du soutien aux projets structurant 2017 MRC du Val-St-François – Société du Patrimoine;
- 8.11 Inscription congrès FQM – du 28 au 30 septembre 2017;
- 8.12 Wi-Fi gratuit au village (Pavillon des Loisirs) - Cooptel;

9 QUESTIONS DIVERSES

9.1 Projets de la municipalité pour 2017

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-06-121

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2017-06-122

3.1. Séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 17.

Les sujets suivants ont été discutés:

- Point 5.1 concernant chèque versé aux Loisirs de Racine en lien avec l'entreprise Y. Fontaine et fils et l'inquiétude de plusieurs citoyens concernant la circulation sur les sentiers de VTT sur le chemin Desmarais au point 8.4 ;
- Une pétition représentant 34 signataires contre la demande présentée au point 8.4 est déposée contre le projet par les résidents demeurant sur le chemin Desmarais.

5. ADMINISTRATION :

2017-06-123

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 25 mai 2017

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de trois cent vingt-six mille neuf cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (326 952.88 \$), couvrant la période du 20 avril 2017 au 25 mai 2017, soit adoptée;

QUE les factures portant les numéros p191608 et p191917 aux montants de sept cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante-et-onze cents (784,71 \$) et mille six cent trente-huit dollars et trente-neuf cents (1 638.39 \$) de la firme Avizo Experts-Conseils inc. soient ajoutées à la liste des comptes à payer.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de mai est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS:

8. RÉOLUTIONS :

8.1. Autorisation de dépenses – subvention aux organismes

2017-06-124

8.1.1. APLB

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la protection du Lac Brompton a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de trois mille quatre cent dollars (3 400 \$) pour 2017.

La conseillère, Mme Nathalie Lemelin, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de trois mille quatre cent dollars (3 400 \$) à titre de subvention à l'Association de protection du lac Brompton, comme prévu au budget.

2017-06-125

8.1.2. Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de trois mille dollars (3 000 \$) pour 2017;

CONSIDÉRANT les sommes dans l'encaisse sur l'état des revenus et dépenses.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de trois mille dollars (3 000 \$) à titre de subvention à la Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine.

2017-06-126

8.2. Autorisation installation enseigne publicitaire – terrain municipal

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite à la municipalité dans le but d'installer une enseigne dans l'emprise de rue entre les propriétés du 500 et 504 chemin des Baies;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aider l'entreprise à la promotion de ses activités à Racine;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a obtenu l'autorisation des voisins immédiats.

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation de l'enseigne dans l'emprise de rue entre le 500 et 504 chemin des Baies pour une période d'essai d'une année.

2017-06-127

8.3. Autorisation installation enseigne publicitaire –Desmarais inc.

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite à la municipalité dans le but d'installer une enseigne sur le terrain du garage municipal afin de faire la publicité du Quartier du Haut-Bois;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-05-122;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'autorisation d'installer une enseigne sur le terrain du garage municipal pour une année supplémentaire.

2017-06-128

8.4. Demande droit de circulation VTT pour le développement d'un sentier 4 saisons du Club Quad de la MRC du Val-St-François

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad de la MRC Val-St-François;

CONSIDÉRANT QU' une pétition a circulé pour connaître l'opinion des citoyens concernant la circulation de VTT sur les chemins Desmarais et Maricourt;

CONSIDÉRANT QUE la pétition n'atteint pas la majorité des citoyens sondés ayant leur résidence face au circuit proposé;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande d'ajout de distance de droit de circulation en VTT pour le développement d'un sentier 4 saisons du Club Quad sur le chemin Desmarais et Maricourt.

2017-06-129

8.5. Planification des travaux de voirie – PAARRM 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Racine a demandé une subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour le remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT la contribution de financement pour un montant de 20 000 \$;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Racine procède au remplacement de ponceaux sur le chemin Montée Gagnon et le chemin J.A. Bombardier dans le cadre d'une subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de la députée Mme Karine Vallières.

8.6. Demande de dérogation pour le lot numéro 5 066 887 du cadastre du Québec, sis au 453, chemin des Baies (RF-8)

- CONSIDÉRANT QUE le requérant a présenté une demande de dérogation mineure dans le but d'aménager une piscine creusée (27p x 12p) dans la cour avant résiduelle;
- CONSIDÉRANT QU' un permis municipal (numéro 2016-08-0147) a été refusé le 24 août 2016, car l'implantation de la piscine ne respectait pas la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 4.97, paragraphe 3, du règlement de zonage numéro 123-12-2006 n'autorise pas ce type d'ouvrage dans la cour avant résiduelle;
- CONSIDÉRANT QUE la piscine peut être aménagée dans la cour latérale et dans la cour arrière selon le règlement en vigueur;
- CONSIDÉRANT QU' il n'existe pas de contrainte en ce qui a trait à l'espace disponible pour aménager une piscine, car le terrain ciblé dans la demande possède une superficie de 8 213,4 m²;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure selon les termes du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 54-99;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande en fonction des critères applicables, de la réglementation en vigueur, de la propriété concernée et des bâtiments existants;
- CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder cette dérogation ne cause pas un préjudice important aux propriétaires;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;
- ATTENDU QUE le bâtiment principal a été implanté à environ 200 pieds de la voie publique;
- ATTENDU QUE les voisins adjacents sont implantés à l'avant de la propriété faisant l'objet de la demande;

M. Adrien Steudler, conseiller, enregistre sa dissidence.

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil impose des conditions particulières au requérant et pour cette raison ne retienne pas la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le conseil accepte sous les conditions suivantes la demande d'autorisation d'aménagement d'une piscine creusée (27p x 12p) dans la cour avant résiduelle pour la propriété sise au 453, chemin des Baies, lot numéro 5 066 887 (zone RF-8) :

- Que le déboisement actuel doit rester tel quel en façade pour l'implantation et l'aménagement de la piscine creusée;
- Que l'implantation de la piscine ne doit pas être visible de la route;
- Qu'aucun permis de déboisement ne sera autorisé dans la cour avant résiduelle.

2017-06-131

8.7. Octroi contrat – rechargement des chemins du lac Miller

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé des soumissions, par invitation, auprès de cinq (5) soumissionnaires concernant un contrat de rechargement des chemins du lac Miller pour 4 400 tonnes métriques de MG-20b de carrière certifiée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Rechargement Lac Miller – résultats					
SOUSSIONNAIRES	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	TOTAL
Les Entreprises Daniel Fontaine inc.	17,94 \$	0,90 \$	1,79 \$	20,63 \$	90 772,00 \$
Yves Fontaine et fils inc.	18,27 \$	0,91 \$	1,83 \$	21,01 \$	92 444,00 \$
Excavation R. Toulouse & Fils inc.	19,74 \$	0,99 \$	1,97 \$	22,70 \$	99 880,00 \$
Sintra inc. – Région Estrie	20,87 \$	1,04 \$	2,08 \$	23,99 \$	105 556,00 \$

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie le contrat de rechargement des chemins du lac Miller aux Entreprises Daniel Fontaine inc. au prix de 20.63 \$ la tonne métrique taxes incluses pour du MG-20b de carrière certifiée pour un total de 4 400 tonnes métriques, et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser les travaux.

2017-06-132

8.8. Demande de commandite St-Jean – 23 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Racine demande une commandite pour les festivités de la St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité verse déjà une somme pour l'entreposage des équipements relatifs aux festivités de la St-Jean-Baptiste représentant un montant de 1 600 \$ annuellement;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, de verser 1 000 \$ au comité des Loisirs;

Le vote est demandé

POUR : 1 vote
CONTRE : 5 votes

Le maire ne prend pas part au résultat du vote.

Il est proposé par M. le maire Serge Fontaine, résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte de poursuivre le paiement des frais pour l'entreposage des équipements relatifs aux festivités de la St-Jean-Baptiste représentant un montant de 1 600 \$ annuellement;

QUE le conseil accepte le prêt d'un employé pour la journée du jeudi 22 juin 2017 soit M. Sébastien Fortin, stagiaire en environnement.

QUE le conseil refuse la demande de commandite soumise par le comité des Loisirs;

POUR : 7 votes
CONTRE : 0 vote

Le maire prend part au résultat du vote.

2017-06-133

8.9. Demande de résolution d'appui dans le cadre du soutien aux projets structurant 2017 MRC du Val-St-François - Loisirs de Racine

CONSIDÉRANT QUE Loisirs de Racine désire présenter une demande d'aide financière à la MRC, dans le cadre du programme SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2017, afin de faire l'acquisition d'équipements en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE pour être recevable, le projet doit recevoir l'appui de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine appuie le projet d'acquisition d'équipements en loisirs présenté par les Loisirs de Racine.

2017-06-134

8.10. Demande de résolution d'appui dans le cadre du soutien aux projets structurant 2017 MRC du Val-St-François - Société du Patrimoine

CONSIDÉRANT QUE la Société du Patrimoine de Racine-Brompton-Gore désire présenter une demande d'aide financière à la MRC, dans le cadre du programme SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2017, pour rapatrier les archives patrimoniales et culturelles, en collaboration avec les citoyens, les préserver et les rendre accessibles à tous, papier et informatique;

CONSIDÉRANT QUE pour être recevable, le projet doit recevoir l'appui de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine appuie le projet de rapatrier les archives patrimoniales et culturelles présenté par la Société du Patrimoine.

2017-06-135

8.11. Inscription congrès FQM – du 28 au 30 septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM 2017 aura lieu du 28 septembre au 30 septembre 2017 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réserver deux inscriptions auprès de la FQM;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil accepte d'inscrire deux (2) participants au montant de sept cent vingt (720 \$) plus les taxes applicables par participant pour les frais d'inscription pour un total de mille cinq cent vingt (1 520 \$) avant taxes;

QUE les frais de déplacement et les frais de repas seront payés sur présentation de pièces justificatives;

QUE les frais de réservation pour le souper spectacle et l'activité du conjoint sont à la charge du participant.

8.12. Wi-Fi gratuit au village (Pavillon des Loisirs) – Cooptel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dessert le Wi-Fi depuis janvier 2017 par Cooptel;

CONSIDÉRANT QU' un mot de passe est nécessaire et que le plan offert n'est pas illimité;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil accepte d'adhérer au plan illimité avec Cooptel afin d'offrir un Wi-Fi gratuit au village pour le Pavillon des Loisirs;

QUE les coûts mensuels de 62.95 \$ soient payés par la Municipalité;

QUE l'accès gratuit Wi-Fi au Pavillon des Loisirs sera la gracieuseté de la Municipalité pour les citoyens et les touristes.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1. Projets de la municipalité pour 2017

M. le conseiller Christian Massé présente l'avancement des projets municipaux à la population.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Le maire remercie la compagnie Pro-B pour le don d'une valeur de 4 200 \$ pour la réparation des estrades au Pavillon des Loisirs.

La période de questions débute à 19h 47 et se termine à 19 h 55.

Les sujets suivants ont été discutés :

- Remerciement pour ne pas donner accès au VTT – demande point 8.4 ; dépliant 2017 ; vente de garage – Réglementation pour les entreprises ; État du chemin Desmarais.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Christian Massé, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h56.

M. Serge Fontaine
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière